27.04.2025

PNEUS

Groupe de produits	Pneus
Numéro d'article	15721140
Taille de pneu valide	10.00 - 16
LI / SI / PR	115 A6 / 107 A8, 8 PR
TL/TT	TT
Marque	BKT
Profil	TF 9090

Indications et caractéristiques

- Pneu agricole avant
- Facile à diriger
- Direction stable sur sol mouillé

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.

Bohnenkamp
Moving Professionals

27.04.2025

Informations techniques

Numéro d'article	15721140
EAN	8903094020720
Taille de pneu valide	10.00 - 16
LI / SI / PR	115 A6 / 107 A8, 8 PR
TL/TT	TT
Marque	BKT
Profil	TF 9090
Antistatique	non
Couleur du pneu	Noir
Numéro du règlement ECE	ECE 106
Nettogewicht [kg] (gültig)	24,06
Taille de jante recommandée	8
Taille de jante autorisée	8L
Pression maximale de l'air [bar]	2,80
Largeur du pneu [mm]	275
Diamètre extérieur du pneu [mm]	900
Stat. Rayon (SLR) [mm]	418
Circonférence de roulement [mm]	2682
Profondeur du profil [mm]	28,0
E-Ready	non

Capacités de charge

Indice	Capacité de charge [kg]	Vitesse [km/h]	Position des essieux	Pression [bar]	Indice de charge
115 A6	1215	30		2,80	
107 A8	975	40		2,80	

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.